

Observation 1:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date : Mon, 12 Apr 2021 23:50:59 +0200

De : > pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à : pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour : ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Cathala Lucienne

Adresse de messagerie:

cathalaluce@gmail.com

Sujet:

Photovoltaïque

Message:

Il n est pas concevable de raser des forets pour y installer du photovoltaïque. Au contraire nous devons préserver nos forêts et lutter contre le réchauffement climatique. Installer du photovoltaïque sur des parkings permettant aussi de procurer de l ombre

Observation 2:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date : Tue, 13 Apr 2021 15:22:17 +0200

De : > pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à : pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour : ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Kolbe Karola

Adresse de messagerie:

karolakolbe@yahoo.fr

Sujet:

défrichement Banon

Message:

Mesdames, Messieurs

Je vous fais parvenir ci-dessous un certain nombre d'arguments qui sont en opposition avec le projet de défrichement et de l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Banon. Il n'est pas étonnant que de plus en plus de personnes perdent confiance dans les institutions,

car pour sauver les intérêts de sociétés à grand capital, les avis tout à fait sensé d'autres institutions publics sont balayés sans tenir compte.

- ce parc photovoltaïque, proche de la Chapelle Notre Dame des Anges, va dénaturer ce paysage de collines et de champs caractéristique de la Haute Provence et de la Montagne de Lure en consommant des espaces forestiers, agricoles et naturels. Il y aura donc un fort impact sur la beauté des lieux et la biodiversité.

- nous assistons à des effets cumulés sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et le paysage car tout autour de la Montagne de Lure de nombreux parcs sont existants ou approuvés (une vingtaine)

-le bilan carbone pour chacune des phases du projet (construction, exploitation, démantèlement), se rajoutera à la perte du « puits à carbone » que représente l'espace forestier actuel.

- ce projet aura aussi une forte incidence sur les enjeux touristique : vue depuis notre Dame des Anges, vues les sentiers de randonnée, effets cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur les paysages . La montagne de Lure est un site culturel et emblématique qui doit absolument être préservé.

- Ce projet aura des impacts sur les espèces animales et les zones naturelles sensibles comme la zone humide . Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité.

- détruire des forêts pour un tel projet en assurant qu'en fin de vie de la centrale sera démantelé et que la nature reprendra ses droits est une ineptie car la biodiversité d'une forêt ne se reconstitue pas facilement, il lui faut des années et ce ne sera jamais la même qualité...

- Les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques mais au contraire devrait être protégé pour leur beauté, l'absorption de CO2, l'habitat de nombreuses espèce d'animaux et de végétaux, la préservation des zones humides.

- Ce projet impose un grand sacrifice d'espace naturel pour un rendement énergétique médiocre.

- Il est inconcevable de soutenir des Multinationales qui viennent exploiter et détruire nos paysages pour des énergies soit disant renouvelables qui n'ont rien d'écologiques puisqu'elles détruisent nos forêts, utilisent des matériaux extrait à l'autre bout de la terre dans des sites miniers qui détruisent ces régions et exploitent les gens tout en faisant appel aux énergies fossiles pour les extraction et les acheminements.

- il est temps de cesser de soutenir une création d'énergie qui n'est pas pour le local et que est destiné à une société toujours plus énergivore.

Merci d'intégrer dans vos futurs réflexion, que sans changer profondément nos comportements avec notre environnement, ce seront nos enfants et petits enfants qui vont payer pour nos manquements.

Avec mes salutations

Karola Kolbe

Observation 3:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date :Tue, 13 Apr 2021 17:58:42 +0200

De :> pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à :pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour :ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Isabelle Martin

Adresse de messagerie:

zab624@wanadoo.fr

Sujet:

défrichement du Plan pour parc photovoltaïque

Message:

Je souscris totalement aux remarques suivantes :

- *Ce parc photovoltaïque, proche de la Chapelle Notre Dame des Anges, va dénaturer ce paysage de collines et de champs caractéristique de la Haute Provence et de la Montagne de Lure en consommant des espaces forestiers, agricoles et naturels. Il y aura donc un fort impact sur la beauté des lieux et la biodiversité ;*
 - *nous assistons à des effets cumulés sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et le paysage car tout autour de la Montagne de Lure de nombreux parcs sont existants ou approuvés (une vingtaine) ;*
 - *le bilan carbone pour chacune des phases du projet (construction, exploitation, démantèlement), se rajoutera à la perte du « puits à carbone » que représente l'espace forestier actuel ;*
 - *ce projet aura aussi une forte incidence sur les enjeux touristiques : vue depuis notre Dame des Anges, vues des sentiers de randonnée, effets cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur les paysages. La montagne de Lure est un site culturel et emblématique qui doit absolument être préservé.*
 - *Ce projet aura des impacts sur les espèces animales et les zones naturelles sensibles comme la zone humide. Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité.*
- En conséquence, je suis totalement opposée à ce projet.*

Observation 4:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date :Wed, 14 Apr 2021 22:48:56 +0200

De :> pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à :pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour :ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

L. Chaber

Adresse de messagerie:

laurence.chaber@orange.fr

Sujet:

opposition au projet de centrale PV de Banon

Message:

Il ne me semble pas cohérent de parler d'énergie verte quand on installe des zones industrielles sur des terrains naturels : bois, lande, parcelles pouvant être cultivées. le paysage appartient à tous et sa préservation de site naturel est une priorité pour notre région et notre survie tant environnementale que touristique ou morale.

Observation 5:

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date : Thu, 15 Apr 2021 21:37:04 +0200

De : > pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à : pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour : ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sylvie Bitterlin

Adresse de messagerie:

sylviebitterlin@protonmail.com

Sujet:

autorisation de défrichement parc photovoltaïque au sol commune de Banon

Message:

Je suis absolument contre le projet de défrichement pour le parc photovoltaïque à Banon pour de multiples raisons :

- cette centrale, proche de la Chapelle Notre Dame des Anges, va dénaturer ce paysage de collines et de champs caractéristique de la Haute Provence et de la Montagne de Lure en consommant des espaces forestiers, agricoles et naturels. Il y aura donc un fort impact sur la beauté des lieux et la biodiversité.*
- nous assistons à des effets cumulés sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et le paysage car tout autour de la Montagne de Lure de nombreux parcs sont existants ou approuvés (une vingtaine)*
- le bilan carbone pour chacune des phases du projet (construction, exploitation, démantèlement), se rajoutera à la perte du « puits à carbone » que représente l'espace forestier actuel.*
- ce projet aura aussi une forte incidence sur les enjeux touristique : vue depuis notre Dame des Anges, vues les sentiers de randonnée, effets cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur les paysages . La montagne de Lure est un site culturel et emblématique qui doit absolument être préservé.*
- Ce projet aura des impacts sur les espèces animales et les zones naturelles sensibles comme la zone humide . Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité.*

- détruire des forêts pour un tel projet en assurant qu'en fin de vie de la centrale sera démantellé et que le nature reprendra ses droits est une ineptie car la biodiversité d'une forêt ne se reconstitue pas facilement, il lui faut des années et ce ne sera jamais la même qualité...

- Les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques mais au contraire devrait être protégé pour leur beauté, l'absorption de CO2, l'habitat de nombreuses espèce d'animaux et de végétaux, la préservation des zones humides.*
- Ce projet impose un grand sacrifice d'espace naturel pour un rendement énergétique médiocre.*
- Il est inconcevable de soutenir des Multinationales qui viennent exploiter et détruire nos paysages pour des énergies soit disant renouvelables qui n'ont rien d'écologiques puisqu'elles détruisent nos forêts, utilisent des matériaux extrait à l'autre bout de la terre dans des sites miniers qui détruisent ces régions et exploitent les gens tout en faisant appel aux énergies*

- il est temps de cesser de soutenir une création d'énergie qui n'est pas pour le local et que est destiné à une société toujours plus énergivore.

Observation 6:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
["http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr"](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Date :Thu, 15 Apr 2021 22:00:36 +0200

De :> pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à :pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour :ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Collectif Elzéard, Lure en Résistance

Adresse de messagerie:

resistance-pv-lure@protonmail.com

Sujet:

participation public défrichement pour parc Photovoltaïque

Message:

Le collectif Elzéard, Lure en Résistance, réuni des habitants des villages de la Montagne de Lure, de sensibilités différentes, décidé de se mobiliser de diverses manières et de s'adresser au public pour informer des projets destructeurs qui se répandent dans la Montagne de Lure. Pour cela, nous avons créé plusieurs commissions de travail dont le but est d'informer et de sensibiliser la population aux dangers qui menacent notre montagne et notre environnement. Nous nous prononçons contre le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque à Aubignosc et voici nos arguments :

- Une gestion désastreuse des forêts et de la nature

Nous ne supportons plus qu'on coupe les forêts à tout va, sans aucun respect de la nature. Comment peut-on infliger un tel sort à un massif constitué à 70 % de forêt et à 20 % de terres agricoles et de pâturages, cerné par de nombreux parcs naturels dont la « vocation est de protéger et de mettre en valeur les patrimoines naturels, de préserver et maintenir au mieux l'extraordinaire biodiversité de ces territoires ».

La montagne de Lure est impactée depuis de nombreuses années par des coupes à blanc massives, publiques et privées. Dans le milieu même de l'Office national des forêts (ONF), ces coupes rases sont de plus en plus remises en question. Une pétition a été lancée début juin 2020 par de nombreux acteurs de la filière demandant l'arrêt de ces coupes. Une autre, en avril, dénonce la généralisation du statut de contractuel à l'ONF au détriment du statut de fonctionnaire, représentant une perte de la notion de « service public forestier » et une privatisation rampante. On sait qu'une coupe rase stoppe net le cycle de la vie, dégrade les écosystèmes forestiers, bouleverse la qualité des sols et l'équilibre de la biodiversité locale.

On connaît aussi le rôle essentiel des forêts dans le maintien des sols. La période de réchauffement climatique que nous vivons actuellement a révélé combien les arbres constituent un patrimoine irremplaçable pour protéger la biodiversité et notre ressource en eau. Ils sont à la fois fragiles face à la rapidité du changement climatique, et les meilleurs alliés des humains pour préserver la vie sur terre. On sait que depuis les années 1970, mais surtout depuis la

canicule de 2003, les essences majoritaires du département, pin sylvestre et chêne pubescent, sont impactées par des dépérissements très graves. La forêt méditerranéenne, très fragile, nécessite une autre sylviculture qui s'éloigne des sentiers battus de la monoculture de résineux. Depuis une vingtaine d'années, de nombreux chercheurs de l'Institut de la recherche agronomique (INRA) et techniciens de l'ONF mettent en garde et proposent de nouvelles approches : écoutons-les !

Il n'est plus possible de laisser l'ONF et les communes gérer seuls ce patrimoine, qui est le nôtre, sur un critère unique de rentabilité économique à court terme.

- Des industriels avides de profit

Dans une vingtaine de villages de Lure, dont Aubignosc, des industriels uniquement soucieux de rendement financier et peu respectueux de l'environnement ont décidé de surfer sur la « vague verte » pour convaincre les élus d'implanter des parcs photovoltaïques, en vue de produire de l'électricité soi-disant « propre » et peu émettrice de gaz à effet de serre. Mais on oublie souvent que l'empreinte carbone des panneaux solaires n'est pas nulle. On sait aussi que ces énergies « propres » et « renouvelables » ne remplacent pas les énergies fossiles, ni le nucléaire, mais qu'elles s'y ajoutent, car le monde n'a pas encore évolué vers une « décroissance énergétique ».

D'autre part, une « Charte forestière du territoire de la Montagne de Lure » a été signée en 2007 par les communautés de communes du Pays de Forcalquier et du Pays de Banon. Cette charte énonce de nombreuses recommandations et observations qui vont dans le même sens que la DDT et la DREAL. Pourtant, le Préfet du département représentant l'État n'en tient aucun compte. Il s'agit bien d'un déni de démocratie

Les Alpes de Haute-Provence, avec leur bel ensoleillement et leur faible densité de population sont évidemment la proie rêvée de ces grosses entreprises et de leurs filiales, comme RES. Déjà, certaines communes ont vu se développer des projets gigantesques, comme le parc solaire des Mées, un des plus grands de France avec 200 hectares de panneaux implantés sur des terrains agricoles.

Bientôt, si nous ne faisons rien, c'est tout le territoire de la Montagne de Lure qui sera mité par des installations photovoltaïques au sol. À l'heure actuelle on recense déjà plus de 350 hectares de projets sur les communes de Cruis, Ongles, Banon, Mallefougasse, Redortiers, Simiane la Rotonde, Revest-du-Bion, etc. Pour Ongles et Cruis, les enquêtes publiques sont terminées, la préfecture a donné son accord.

Pendant le confinement dû au coronavirus, de très nombreuses personnes ont pris conscience que nous devons collectivement modifier nos habitudes de consommation, en particulier dans le domaine de l'énergie. Car après la pandémie du Covid-19, ce seront probablement d'autres crises liées au réchauffement climatique qui nous attendent. La seule façon d'y faire face est de réduire notre consommation d'énergie, notamment en isolant mieux nos habitations et les bâtiments, en limitant volontairement nos déplacements, en développant un nouvel art de vivre moins consommateur, etc. et surtout, en protégeant nos forêts !!! Et rappelons que la création d'énergie de ces parcs industriels n'est pas pour le local mais est destiné à une société toujours plus énergivore.

- Argumentation par rapport au site sur la commune de Banon :

- ce parc photovoltaïque, proche de la Chapelle Notre Dame des Anges, va dénaturer ce paysage de collines et de champs caractéristique de la Haute Provence et de la Montagne de Lure en consommant des espaces forestiers, agricoles et naturels. Il y aura donc un fort impact sur la beauté des lieux et la biodiversité.

- nous assistons à des effets cumulés sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et le paysage car tout autour de la Montagne de Lure de nombreux parcs sont existants ou approuvés (une vingtaine)

-le bilan carbone pour chacune des phases du projet (construction, exploitation, démantèlement), se rajoutera à la perte du « puits à carbone » que représente l'espace forestier actuel.

- ce projet aura aussi une forte incidence sur les enjeux touristique : vue depuis notre Dame des Anges, vues les sentiers de randonnée, effets cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur les paysages . La montagne de Lure est un site culturel et emblématique qui doit absolument être préservé.
- Ce projet aura des impacts sur les espèces animales et les zones naturelles sensibles comme la zone humide . Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité.

- détruire des forêts pour un tel projet en assurant qu'en fin de vie de la centrale sera démantelé et que la nature reprendra ses droits est une ineptie car la biodiversité d'une forêt ne se reconstitue pas facilement, il lui faut des années et ce ne sera jamais la même qualité...

- Les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques mais au contraire devrait être protégé pour leur beauté, l'absorption de CO2, l'habitat de nombreuses espèce d'animaux et de végétaux, la préservation des zones humides.

- Ce projet impose un grand sacrifice d'espace naturel pour un rendement énergétique médiocre.

- Il est inconcevable de soutenir des Multinationales qui viennent exploiter et détruire nos paysages pour des énergies soit disant renouvelables qui n'ont rien d'écologiques puisqu'elles détruisent nos forêts, utilisent des matériaux extrait à l'autre bout de la terre dans des sites miniers qui détruisent ces régions et exploitent les gens tout en faisant appel aux énergies fossiles pour les extraction et les acheminements.

- il est temps de cesser de soutenir une création d'énergie qui n'est pas pour le local et que est destiné à une société toujours plus énergivore.

Observation 7:

Sujet :[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>"

Date :Fri, 16 Apr 2021 15:31:01 +0200

De :> pref04_ide (par Internet) <pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Répondre à :pref04_ide@hebergement2.interieur-gouv.fr

Pour :ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Participation du public défrichement : RES – BANON - Le Plan](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Berguerand Jacques

Adresse de messagerie:

jakson@laposte.net

Sujet:

défrichement Plan de Banon

Message:

Quelques remarques sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Plan de Banon », sur la commune de Banon, porté par la SAS RES.

Remarques sur le mémoire de la SAS RES en réponse à la Mrae :

- L'avis de « mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation de défrichement », paru dans le journal Haute Provence Info du 26 février au 4 mars 2021, nous

apprend que, portant sur une surface inférieure à 10 hectares, cette demande n'est pas soumise à enquête publique, mais simplement à consultation du public, du 17/03/2021 au 16/04/2021, celui-ci pouvant formuler des observations.

- En approfondissant la recherche, on apprend dans le document « avis de la Mrae », que le projet porte globalement sur plus de 14 hectares, et non « moins de 10 hectares ». Dans son mémoire en réponse à la Mrae, la SAS RES indique que les pistes d'accès et de circulation occuperont 4,2 hectares, et les OLD, « obligations légales de débroussaillage » liées au risque d'incendie, 21 hectares, ce qui augmente l'impact du projet de 25,2 hectares, portant sa surface totale à 39,7 hectares, si mes calculs sont exacts, loin de la demande de 8,6 ha à défricher, et de l'estimation du projet à 14,5 ha !

On peut remarquer que la distinction entre surfaces « à défricher » et surfaces « à débroussailler », « zones boisées » et « zones en prairie arbustives », selon la terminologie puisée dans un « outil ALDO de l'Ademe », peut porter à confusion. De façon faussement philanthropique, la SAS RES soutient dans son argumentaire que, en n'encourageant pas une « fermeture » de ces milieux « ouverts » et « semis-ouverts », les surfaces OLD seront bénéfiques pour le climat, pour la circulation des espèces et pour la biodiversité !

Ne serait-il pas plus intelligent de mener, face à l'effective « fermeture » de nombreux espaces agricoles et/ou forestiers, favorisée par la déprise agricole, une politique publique offensive et ciblée d'installation de nombreux paysans sur ces territoires ?

- Sur la faisabilité d'un « retour à l'état forestier du site et des sols » (recommandation n°10 de la Mrae), la SAS RES indique que le recyclage des panneaux est à la charge du constructeur/producteur, et de l'association européenne PY CYCLE à but non lucratif, fondée en 2007 par les professionnels du Photovoltaïque. Une seule usine , ouverte en Juillet 2008 par Véolia, existe en France à Rousset, Bouches du Rhône.

Pas un mot sur la restitution de l'état forestier du site et des sols : seul un « bilan carbone » global fort discutable, où la SAS RES se contente de faire faire, par des cabinets d'experts privés, des contre expertises destinées à remettre en cause les expertises élaborées par les institutions publiques !

- Le rôle des forêts et du sol dans la captation du gaz carbonique que nous produisons en trop grande quantité, et son stockage sous forme de carbone, est cependant irremplaçable, et est notre principal allié dans notre lutte contre le dérèglement climatique. Comment peut-on prétendre que couper des forêts pour y installer des centrales photovoltaïques soit une réponse de la « nécessaire transition énergétique » au réchauffement climatique ? Combien de temps nécessite la reconstruction d'une forêt méditerranéenne et de son écosystème après leur destruction ?

- La Mrae rappelle « le cadre régional pour un projet photovoltaïque au sol », et soulève divers points insuffisamment approfondis, ou éludés dans l'étude présentée par la société SAS RES. Ce projet est aussi en contradiction complète avec les « recommandations du guide de la DDT04 à destination des porteurs de projets de parc photovoltaïque au sol ».

Je ne reviendrai pas en détail sur ces points, très complets et très sérieusement argumentés.

Je n'en retiendrai que quelques-uns : absence de Scot (schéma de cohérence territoriale) ou de Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal) en ce qui concerne le volet énergétique au niveau des com com Pays de Banon et Forcalquier/ Lure ou des intercommunalités, pas de prise en compte de l'ensemble des projets prévus sur le versant Sud du massif de la Montagne de Lure, qui se font sans coordination, induisant à terme un mitage de la Montagne de Lure, et une atteinte grave aux paysages, en lien avec les enjeux touristiques de la région.

- L'espace concerné est principalement considéré comme « zone naturelle », « espace forestier », ou encore « lande peu boisée de faible valeur ». Peut-être de faible valeur marchande, mais l'évaluation faite par RES du « puits de carbone » que représente l'espace forestier et naturel qui va être détruit, au regard des bénéfices, pour la planète, des tonnes de carbone économisées par l'énergie photovoltaïque qui doit remplacer l'énergie fossile et le nucléaire est discutable. On sait très bien que ces deux sources d'énergie sont loin d'être abandonnées, que le photovoltaïque s'y rajoute, et que toutes trois s'additionnent sans se remplacer.

Rappelons que les recommandations de la DDT04, sur lesquelles s'appuie l'avis de la Mrae, insistent sur la limitation de la consommation d'espaces forestiers et agricoles, et la lutte contre l'artificialisation des sols, à fortiori sur des zones naturelles, « ces espaces n'ayant pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques ».

- La Mrae observe que les effets cumulés de cette implantation avec les autres projets en cours, proches ou plus lointains, ne sont pas pris en compte.

En réponse, la SAS RES estime que les projets « Plan de Banon », « Mûres Basses » et de « Seygne », commune d'Ongle, tous trois très proches, n'ont pas d'effet cumulé significatif sur l'artificialisation des sols, la biodiversité et les paysages. C'est faire peu de cas de la disparition d'une partie de la forêt de pins maritimes et de la magnifique zone humide du projet de Seygne, ainsi que de la défiguration et du déboisement de plus en plus importants du Massif de la Montagne de Lure, qui n'a pas vocation à voir se multiplier les projets de centrales photovoltaïques sur son territoire. Qu'en est-il dans l'environnement proche, des projets de « Couravoune » et de « l'Ubac de Bonjour » sur Redortiers, de l'ancienne décharge de Banon, ainsi que celui « des Plaines » sur cette même commune, sans parler des multiples projets sur Simiane, et d'autres sur le Contadour, les Omergues, et beaucoup d'autres communes, pour un total de plus de 600 hectares, comme indiqué par l'association Amilure ?

Bottant en touche, SAS RES ajoute dans son mémoire que l'État n'a pas établi officiellement de « définition des effets cumulés sur l'environnement », ni de « méthodologie d'évaluation », ni de « cadre légal établissant les responsabilités respectives des projets existants, en cours, ou à venir vis à vis des effets cumulés sur l'environnement ».

Avec plus de 700 hectares de panneaux PV au sol, les Alpes de Haute Provence doivent être actuellement le département le plus « solarisé » de France.

- Rappelons que l'extension du Parc Naturel Régional du Lubéron aux communes de la ComCom du Pays de Banon et de celle de Forcalquier/Lure qui le souhaiteront est à l'étude. Alors pourquoi se précipiter ? En l'état actuel des choses, il serait plus sage de faire un moratoire sur tous ces projets, en attendant que le cadre législatif qui les guide soit complété plus strictement par l'État.

La région est classée « Réserve mondiale de biosphère de l'Unesco », coordonnée par le PNR du Lubéron. Des panneaux fleurissent sur nos routes, « Géoparc mondial de l'Unesco » : on se demande en quoi toutes ces mesures protègent le Massif de la Montagne de Lure ?

- Le raccordement au réseau est prévu sur le poste source de Limans, situé à une bonne quinzaine de km, ce qui ne semble pas décourager le promoteur du projet. Peut-être celui-ci mise-t-il sur l'éventualité d'un autre poste source qui est à l'étude sur les Pays de Banon ou de Sault ?

Remarques plus générales sur la méthode et les critères d'évaluation des impacts :

Je note que l'accès aux documents soumis à consultation est fastidieux et très énergivore: on sait que le stockage et l'utilisation de ces données, au niveau planétaire, nécessite de nombreuses centrales nucléaires, et que ces coûts ne sont pas pris en compte dans l'empreinte carbone calculée pour le projet de SAS RES à Banon.

Tout le monde n'a pas les moyens ni le temps de faire toutes ses recherches.

On sait aussi, le projet de Seygne sur la commune d'Ongles en est un bon exemple, les avis exprimés opposés à ce projet ayant été majoritaires, qu'une consultation ou une enquête publique ne sont pas une garantie suffisante de la pertinence ni du processus démocratique de la prise de décision finale, qui n'appartient qu'au Préfet de département, dont la marge de manœuvre a été élargie par la « loi ASAP » de 2020 (loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique). Les « dérogations » et les « compensations », qui permettent de contourner les recommandations des institutions départementales, semblent devenir la règle. Pour Ongles, vous n'êtes pas sans savoir qu'une requête au tribunal administratif est en cours, et qu'il risque d'en être de même pour le projet de Banon, tout comme pour d'autres projets en cours soumis à enquête publique ou à consultation, Redortiers et Aubignosc par exemple, où un collectif vient de se créer contestant ce dernier projet.

Tout cela s'entoure toujours de beaucoup de mystères, par exemple lors de la signature d'un bail ou de sa promesse, qui fait souvent l'objet d'une « clause confidentielle » comme c'est le cas pour le projet de Seygne, et dont on ne voit qu'une mince trace dans l'étude de SAS RES pour Banon.

On ne sait pas dans quel contrat la SAS RES s'engage avec les propriétaires fonciers concernés et la commune de Banon, engagée à hauteur de deux hectares environ, et qui devra modifier son plan d'occupation des sols. On ne voit pas ce que peut rapporter ce projet à la commune, et il est encore temps pour elle de s'en dégager, sauf à avoir fait déjà des promesses à SAS RES.

Rien d'étonnant à ce que les citoyens invoquent le manque de transparence et de concertation en amont, jusqu'au démarrage d'une enquête publique ou d'une consultation, augurant mal d'une information complète, objective, et de l'association des citoyens à l'élaboration de ces

projets qui les concernent. Ils contestent le caractère néocolonial de cette politique de pillage, destinée à rétribuer grassement les actionnaires des multinationales de l'énergie.

Les citoyens qui s'opposent à ces projets ne sont pas contre le solaire, mais proposent de consommer moins d'énergie, et de mettre des panneaux en priorité sur les toitures et zones déjà anthropisées, comme nous y invitent la DDT, le PNRL, la Charte forestière du Pays de Banon et Forcalquier/Lure, ainsi que l'Ademe, agence publique.

Au vu de tous ces arguments, je me prononce contre cette « demande d'autorisation de défrichement ».

Jacques Berguerand, habitant de la commune de Limans (04), le 13 Avril 2021

--